

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 42247

présenté par

Mme Taurine, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
M. Ratenon, Mme Ressiguiet, Mme Rubin et M. Ruffin

à l'amendement n° 23972 de M. Aviragnet

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 5 par la phrase suivante :

« Ces réformes veillent à améliorer le niveau de vie des retraités ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Notre système de retraite actuel n'est pas parfait : il y a encore trop de retraités pauvres.

Il faut que l'objectif de base des futures réformes soit l'augmentation du niveau de vie des retraités !